



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Affectation

Question écrite n° 37280

Texte de la question

M Jean-Claude Cassaing appelle l'attention de M le ministre de l'éducation nationale sur les problèmes de baremes entre professeurs titulaires du CAPES et adjoints d'enseignement. En passant leur CAPES, les professeurs certifiés sont mutés loin de chez eux et doivent attendre de nombreuses années avant de se rapprocher de leur région natale. Prenons un exemple : 1o un professeur certifié ayant réintégré sa région d'origine en 1982 bénéficie de 40 points de bonification (20 points pour 1985, 10 points pour 1986, 10 points pour 1987) ; 2o un adjoint d'enseignement titulaire cette année-là a le même nombre de points auxquels il faut ajouter 10 points par année pour cause de mobilité (dans le cas présent, cela fait donc 100 points). Les adjoints d'enseignement obtiennent donc bien plus facilement le poste de leur choix puisque leurs demandes de mutation sont examinées en même temps que celles des certifiés. Beaucoup ressentent cela comme une injustice et en arrivent même à regretter d'avoir passé leur CAPES. Devant cet état de fait, il lui demande si des mesures adéquates ne pourraient pas être prises afin que les titulaires du CAPES ne soient pas défavorisés.

Données clés

Auteur : [M. Cassaing Jean-Claude](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37280

Rubrique : Enseignement secondaire: personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale, de la recherche et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 février 1988, page 855